



HAL
open science

Des risques entre nature et nature au voisinage d’“ enjeux humains ”

Julien Guerrero

► **To cite this version:**

Julien Guerrero. Des risques entre nature et nature au voisinage d’“ enjeux humains ”. Association de Géographes Français, séance du 27 mars 2021, Les risques littoraux, Mar 2021, Paris, France. hal-03643966

HAL Id: hal-03643966

<https://hal.science/hal-03643966>

Submitted on 17 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des risques entre nature et nature au voisinage d'« enjeux humains »

Julien GUERRERO

Univ. Littoral Côte d'Opale, Univ. Lille, ULR 4477 – TVES – Territoires Villes Environnement & Société, F-59140 Dunkerque, France

1. Contexte

Cette présentation :

- entretiendra des similitudes avec l'essentiel des communications de cette séance, puisqu'il sera question d'érosion et de submersion dans un contexte de changement climatique ;
- entretiendra des similitudes surtout avec l'intervention précédente (« Les espaces naturels protégés littoraux et le changement climatique : quelles stratégies d'adaptation ? ») dans ce qu'elle avait de spécifique, c'est-à-dire l'évocation de nouveaux enjeux que l'on dira « naturels » et par conséquent de nouveaux risques ;
- mais se distinguera également en considérant ici les cas particuliers où les espaces occupés par les hommes et les espaces naturels protégés se côtoient étroitement.

Nous nous intéressons en somme à la *juxtaposition*, en un lieu donné, de ces espaces distincts que l'on suggère a priori de traiter de façon distincte – juxtaposition qui va impliquer une *complexité*.

Nous nous permettons d'écrire « enjeux humains » entre guillemets en postulant que tout enjeu est « humain » par définition puisque « enjeu » aux yeux des hommes, et nous entendons ici par « enjeux humains » les personnes, leurs biens et leurs activités – y compris agricoles.

Plus exactement, les configurations que nous étudions se présentent ainsi :

- la « première ligne » est occupée par des espaces *naturels* – dunes, marais, bois – et donc par les écosystèmes qu'ils portent, espaces qui peuvent résulter d'une poldérisation mais n'accueillent pas ou plus d'agriculture ;
- en arrière de ces espaces naturels, les « enjeux humains » restent proches du trait de côte, c'est-à-dire à *portée d'aléa* à moyen ou long terme.

Nous nous concentrons en outre sur les cas où les espaces naturels font l'objet de mesures de protection, notamment réglementaires et foncières, parfois superposées.

2. Problématique

Entre les méthodes de défense dure ou douce couramment préconisées quand des « enjeux humains » occupent la première ligne, et les méthodes de laisser-faire ou de recul accepté du trait de côte préconisées plutôt quand des espaces naturels occupent cette première ligne, la question de la stratégie à adopter au droit de ces configurations hybrides resterait entière.

Nous nous sommes alors demandé si l'on pouvait se satisfaire d'une synthèse des conclusions portant sur les configurations qui ne leur ressemblent que partiellement, ou bien si ces cas de figure méritaient un traitement plus spécifique.

Par exemple, ici la défense dure peut s'entendre soit au plus près de la mer, soit au plus près des hommes. Le recul, lui, n'implique pas nécessairement qu'un recul des « enjeux humains » mais aussi, éventuellement, un recul de la nature dite remarquable qui les joute.

3. Première approche

Nous ne reviendrons pas ici sur l'intérêt croissant pour les espaces naturels littoraux – pour ce qu'ils *sont* et ce qu'ils *font*. Simplement, nous remarquerons l'acuité de cette tendance lorsqu'ils se trouvent au voisinage direct d'espaces occupés par les hommes et qu'ils sont ainsi facilement accessibles au public :

- en plus d'être des réservoirs de biodiversité, ils sont de véritables lieux de récréation ;
- en plus de fournir des services écosystémiques, ils préservent les hommes d'une exposition trop directe aux aléas.

Ils constituent par conséquent des *marges* de moins en moins *marginales*.

L'analyse des risques littoraux se focalise habituellement sur la limite unique que constitue le trait de côte, séparant deux espaces, soit l'un marin et l'autre terrestre-bâti, soit plus récemment l'un marin et l'autre terrestre-naturel. Nous pouvons aujourd'hui considérer aussi, à l'intérieur même de territoires littoraux, les séparations de *trois* espaces (marin, terrestre-naturel et terrestre-bâti) par *deux* limites.

À notre connaissance, il n'existe pas encore de réelle dénomination de la seconde limite – entre l'espace naturel terrestre et l'espace occupé par les hommes. Nous avons choisi de l'appeler *trait de lisière côtière*.

Aussi, dans un contexte à la fois de recul chronique du trait de côte et de valorisation de la nature littorale, cette nature-ci est prise en étau entre les deux traits : c'est le *coastal squeeze*, ou compression littorale. Logiquement, ce phénomène est un corollaire fondamental de la juxtaposition qui nous intéresse, et montre qu'il émerge une *nouvelle* urgence là où l'on ne voyait pas d'urgence particulière.

Nous attirerons l'attention sur la diversité de ces cas de figure, selon les trois dimensions de l'espace : transversale, longitudinale et altitudinale.

Transversalement, l'étude des risques littoraux doit donc être épaissie en fonction de la portée de l'aléa, jusqu'à rencontrer des éléments de type très différents de ceux que l'on trouve à l'avant. Le cas du « Signal » à Soulac-sur-Mer, rétrospectivement, est emblématique de cette situation si l'on considère qu'en 1967 il était protégé par l'espace naturel qu'était la dune large de 200 mètres. Ici, le risque semble avoir été conscientisé bien tard.

L'aléa peut aussi suggérer des juxtapositions plus obliques. La nuit de Xynthia, le hameau des Boucholeurs, sur la commune de Châtelailon-Plage, n'a pas seulement été submergé par l'avant mais aussi par le côté, l'onde de tempête l'atteignant après avoir traversé la réserve naturelle adjacente du marais d'Yves.

Enfin, le raisonnement peut être étendu aux cas de falaises. Si sur une orthophotographie les espaces agricoles ou habités situés juste en haut de falaise apparaissent en contact quasi direct avec le trait de côte, en 3 dimensions le front de falaise constitue cet *espace naturel* entre la mer et les « enjeux humains » à portée d'aléa. Bien entendu, nul ne se promène *sur* le front de falaise, et les périmètres protégés ne s'appliquent guère encore à des espaces verticaux, pour autant il y a bien ici un espace naturel – peut-être le plus naturel de tous – possédant son attrait propre et stimulant une économie certaine.

4. Choix des terrains

Afin de choisir nos terrains d'enquête, nous avons d'abord tenu :

- à traiter de côtes basses, plus à même de connaître à la fois de l'érosion et de la submersion ;
- à accorder aux Hauts-de-France une attention particulière mais non exclusive ;
- à nous limiter quoi qu'il en soit à la façade Mer du Nord-Manche-Atlantique de la métropole.

Ensuite, nous avons privilégié les sites :

- soumis à des mesures de protection dites fortes ;
- où ces protections empiètent à la fois sur le domaine terrestre et sur le domaine marin ;
- où les « enjeux humains » proches sont les plus intensément utilisés ;
- où ces « enjeux humains » sont les plus proches du périmètre naturel protégé d'une part, du trait de côte d'autre part ;
- où les risques littoraux sont une réalité déjà observable ;
- où des tensions locales sont avérées ;
- enfin où se trouve un enjeu original, un contexte atypique ou une activité touristique importante.

De la sorte, nous avons finalement retenu les quatre sites suivants.

Le Platier d'Oye, dans le Pas-de-Calais, a fait l'objet de projets de recherche récents tels que COSACO, sans que ces projets n'insistent rigoureusement sur ladite juxtaposition. Il s'agit donc de s'inscrire dans la lignée de ces travaux.

La rive nord de la baie d'Authie, dans le Pas-de-Calais également, a été choisie par le Conservatoire du littoral parmi les sites pilotes de son projet Adapto afin d'y expérimenter une gestion souple du trait de côte. Ce souhait a toutefois été contrarié par une mobilisation d'acteurs qui craignaient une rupture du cordon dunaire. En réponse à cette mobilisation, des travaux assez lourds ont été réalisés en 2019-2020 : rehaussement d'une digue en travers de l'estuaire, prélèvement de 250 000 m³ de sable sur le poulier pour recharger le musoir, et installation de déflecteurs de courants.

La falaise du Cap Romain, dans le Calvados, de 5 à 7 mètres de haut seulement, porte un intérêt plus géologique que naturaliste. Des maisons ne se trouvent qu'à une vingtaine de mètres du ressaut et une partie de leurs jardins est incluse dans la réserve naturelle nationale.

La casse de la Belle Henriette, en Vendée, est une lagune dont la protection réglementaire a été instaurée peu après la tempête Xynthia, c'est-à-dire relativement récemment. À ses abords immédiats se trouvent onze campings et de nombreuses résidences secondaires de La Tranche-sur-Mer et La Faute-sur-Mer.

5. Méthodologie

Notre méthodologie s'articule autour de deux approches.

Une approche *générale* consiste d'abord à mieux comprendre, dans un contexte français, les spécificités des configurations décrites. Pour cela :

- nous avons conduit des entretiens exploratoires auprès d'une variété d'acteurs-clés ;
- nous opérons une veille vis-à-vis des événements scientifiques mais aussi institutionnels – tels que des réunions stratégiques – qui touchent au sujet ;
- et nous observons comment les médias traitent de cette thématique.

Une approche *particulière* consiste ensuite à confronter les hypothèses ainsi élaborées à la réalité du terrain sur les quatre sites choisis. Pour cela :

- nous soumettons un questionnaire à des habitants et des usagers ;
- et nous conduisons des entretiens complémentaires afin de recueillir des précisions sur certains points.

6. Hypothèses générales

Voici les principales hypothèses résultant de notre approche générale. Nous n'aurons pas le temps de les développer ici mais chacune s'appuie sur des confrontations de témoignages.

1. Tous les acteurs ne s'accordent pas sur la notion de *risque* au droit de ces sites, chacun ayant de cette notion une lecture propre et évolutive selon son rôle, ses responsabilités, ses intérêts.
2. Le devenir des « enjeux humains » en arrière des espaces naturels littoraux protégés est à discuter dès à présent, même si les menaces ne semblent pas encore critiques. Tout retard risque d'accentuer des tensions déjà présentes ou au moins latentes.
3. À mesure que les politiques d'aménagement des littoraux s'adaptent aux évolutions (chemin parcouru), leur besoin d'adaptation à de nouvelles évolutions continue de croître (chemin à parcourir) dans un contexte de changement climatique :
 - concernant les mesures de protection réglementaire, d'une part elles auront des difficultés à assurer leur rôle dans leur périmètre donné, d'autre part l'acceptabilité de ces mesures pourrait se dégrader au point de les remettre en cause ;
 - concernant les protections foncières, la stratégie prospective du Conservatoire du littoral qui consiste en somme à *acheter les espaces naturels de demain* est mise à mal dans ces cas de juxtaposition ;
 - la loi littoral devrait continuer à faire l'objet de velléités de remise en question, en particulier au droit de ces configurations.
4. La question du *coastal squeeze* exacerbe le débat entre défense dure et relocalisation des enjeux. Pour certains acteurs, il est inconcevable de durcir la côte au droit d'espaces naturels, fussent-ils protégés ; pour d'autres, il est tout aussi inconcevable de risquer de perdre de la biodiversité en laissant jouer la compression. Cependant, les uns comme les autres restent assez frileux vis-à-vis de l'option de relocalisation.
5. Aucune stratégie ne peut être adoptée trop vite (telle que la défense douce qui paraît bien appropriée ici sans être nécessairement la panacée), ni rejetée trop vite (telle que le laisser-faire, parfois associé à une inaction stérile mais parfois aussi à une dynamique désirable).
6. Il n'existe pas de stratégie unique à adopter partout et définitivement, mais bien *des* stratégies à décliner selon les lieux et les moments.

7. Premiers résultats

En attendant de recueillir davantage de résultats, notamment par la passation de notre questionnaire, nous restituerons ici des faits caractéristiques de l'un des sites étudiés : la rive nord de la baie d'Authie.

Il se caractérise par une juxtaposition essentiellement transversale, puisqu'en arrière du cordon dunaire et de sa possible brèche s'étend le village de Groffliers. Toutefois, on peut aussi considérer une juxtaposition légèrement oblique en cas de submersion de la plaine arrière-littorale. Certains acteurs craignent même que les eaux se répandent vers le nord jusqu'à Rang-du-Fliers voire au-delà.

En arrière du cordon dunaire mais *avant* le noyau urbain de Groffliers s'étendent des espaces agricoles. Le Conservatoire du littoral, déjà propriétaire de terrains en première ligne et menant des réflexions sur ce que pourraient ou devraient être ici les *espaces naturels de demain*, préconisait d'ériger une digue assez éloignée du trait de côte. Mais les intérêts agricoles ont eu raison de cette version-ci du projet et, pour ne pas mordre sur les exploitations, la digue se trouvera finalement bien plus près du trait de côte, ce qui réduit d'autant la largeur substantielle d'espace naturel jugée souhaitable dans le contexte du changement climatique.

En parallèle, nous l'avons dit, la baie elle-même a fait l'objet de travaux conséquents, ordonnés par le préfet au titre d'une procédure d'urgence. Un responsable du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale regrettait

ce mode opératoire : « *Les procédures dites "classiques" ont été court-circuitées. De ce fait le parc n'a pas pu s'exprimer. [...] Donc pas d'évaluation d'incidence, pas d'étude d'impact – alors qu'on est sur des espaces très fragiles.* »

En outre, un habitué des lieux, investi de responsabilités politiques locales, justifiait auprès des médias son soutien à ces travaux, non sans quelque ambivalence. En effet, d'un côté il louait la beauté de la baie, son caractère changeant et inaltéré : « *On a une chance extraordinaire ici... Jamais les mêmes conditions, jamais les mêmes éclairages. C'est un endroit entièrement sauvage, peu accessible.* » D'un autre côté, il défendait ces travaux voués à altérer la naturalité de la baie et à réfréner sa mouvance afin de réduire les risques induits sur les hommes : « *Il y a des esprits chagrins qui ne sont pas pour ces travaux, pour des raisons dogmatiques, écologiques et autres, mais interviewez qui vous voulez, les gens sont très rassurés en ce moment.* »

Par ailleurs, une responsable de la DREAL des Hauts-de-France nous confiait douter du succès pérenne des travaux : « *On réensable en creusant un chenal et on rêve en espérant que l'Authie va suivre le chenal tout droit. Mais j'ai toujours appris que les fleuves de ce type-là ne vont pas tout droit en arrivant à la mer.* »

Il semble en définitive :

- qu'il y ait parfois une *sous-estimation des urgences* – notamment des *nouvelles urgences* ;
- que lorsque cette sous-estimation n'existe pas ou plus, il y ait des *divergences* quant à la stratégie à adopter ;
- que lorsque ces divergences n'existent pas ou plus, il y ait des *inerties* administratives (pendant lesquelles l'urgence se renforce) ;
- que pour lever cette inertie, il y ait un risque de *passage en force* qui cristallisera davantage de tensions encore.

Conclusion

Nous concluons en revenant à la question posée par les organisateurs de cette séance en ouverture : « comment la géographie peut-elle aussi servir à sauver des vies humaines ? »

Ici, on l'aura compris, il ne s'agit a priori que de sauver du « bien-vivre » : bien vivre auprès des biens que l'on possède mais aussi de ceux que l'on affectionne sans les posséder.

S'il était question de sauver des vies, ce seraient plutôt les vies *non humaines* des espèces que l'on s'est formellement engagés à *sauvegarder*.

Il s'agit enfin, ici comme ailleurs, d'insister sur la nécessité d'anticiper les choses avec l'ensemble des parties prenantes, puis d'élaborer une feuille de route soigneusement déclinée du court terme au long terme malgré les incertitudes qui demeurent, et enfin de se référer effectivement, régulièrement, à cette feuille de route.